



INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le droit pénal est une **matière difficile** à cerner puisqu'elle fait appel à des notions que le grand public croit connaître : récidive, sursis, emprisonnement, tentative, complicité, crime...

C'est une matière qui suscite l'**intérêt**, mais dont les règles ne correspondent pas toujours à la vision qu'en offrent des médias parfois fortement influencés par des exemples étrangers.

Ainsi, les séries télévisées offrent une **image déformante de la réalité**, ce qui génère de nombreuses confusions et incite des étudiants à vouloir embrasser des professions dans lesquels le nombre de postes n'est pas aussi important qu'il n'y paraît : expert, profiler, criminologue...

Il est donc nécessaire d'appréhender le droit pénal général dans toute sa dimension actuelle, en y incluant les nombreuses sources le composant et les influences intrinsèques ou extrinsèques auxquelles il est soumis.

Le droit pénal actuel s'est affirmé progressivement et peut être présenté à travers différentes classifications.